

**FICHE D'INSCRIPTION  
FORMATION D'INITIATEUR DE CLUB**

**COMMISSION REGIONALE D'ENSEIGNEMENT**

A retourner, pour le **17 février 2007** à :

M. Jean-Louis MAUREL  
Président commission régionale d'enseignement  
12 Allée Roseraie, Clos Vaumont  
37550 SAINT AVERTIN  
Tél : 02 47 27 52 39

NOM : Prénom :  
Date de naissance : N° de licence obligatoire :  
Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Candidat à la formation *d'initiateur de club* certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à suivre la formation dans son intégralité (dates au verso) et suis informé(e) qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai prétendre à aucun remboursement.

-----  
Je soussigné :

Président du club de :

Soutiens la candidature de  
club.

à cette formation d'initiateur de  
club.

Signature du candidat

Signature du Président



**LIGUE DU CENTRE  
TIR A L'ARC  
FORMATION**

**INITIATEUR DE CLUB 2007**

## La Formation d'initiateur de club :

Cette formation est indispensable à tout club qui prétend favoriser l'accueil des débutants et la découverte de l'activité veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Elle répond aux besoins de nombreux clubs, souhaitant fournir un encadrement individualisé aux tireurs, cependant elle ne permet pas de guider les débutants au delà de la première année de tir. L'initiateur travaillera en collaboration avec l'entraîneur de club.

### Rôle de l'initiateur de club :

Il doit être capable :

D'amener les débutants à tirer de manière autonome aux différentes distances de l'initiation.

D'entretenir directement la motivation de l'archer débutant

D'encadrer et d'initier en toute sécurité.

## Programme de la formation

### ► Les objectifs de l'initiation

L'initiateur de club doit être capable de définir les exigences de l'activité:

⇒ Définir et analyser les différents paramètres constituant l'activité

⇒ Prendre en compte la performance pour l'évolution de l'archer

L'initiateur de club doit être capable de définir des objectifs pédagogiques:

⇒ Créer une fiche de séance

⇒ Utiliser ses fiches de séances.

### ► La stratégie de tir

L'initiateur de club doit être capable de définir la première stratégie de tir des archers débutants en rapport avec la recherche de performance

⇒ Connaissances des différentes actions techniques.

⇒ Donner les moyens à l'archer de progresser en les utilisant.

### ► La stratégie d'apprentissage

L'initiateur de club doit être capable de proposer une progression pédagogique adaptée au débutant dans le but de le rendre autonome.

⇒ Connaître et choisir le matériel de tir adapté à l'initiation.

⇒ Définir et utiliser les différentes étapes dans l'apprentissage

⇒ Evaluer l'archer au cours de son apprentissage, lui donner les moyens de progresser grâce à la mise en place de situation adaptées

L'initiateur de club doit être capable d'adapter ses interventions et son comportement en fonction du public

⇒ Gérer l'espace et le temps

⇒ Susciter l'intérêt pour l'activité

⇒ Adapter le temps et la quantité de pratique aux capacités de son public

L'initiateur de club doit être capable d'assurer la sécurité du public qu'il encadre :

⇒ Aménager, préparer et contrôler le terrain

⇒ Rendre autonome les archers dans la gestion de la sécurité.

## Conditions d'accès à la formation:

Etre licencié FFTA depuis deux ans révolus (pouvoir présenter trois licences)

Avoir 16 ans à la date de l'examen.

Etre soutenu par le président du club.

Avoir une autorisation parentale pour les mineurs.

## Conditions d'accès à l'examen :

- justifier d'un vécu et d'une implication dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours et une compétition sur cible anglaise inscrites au calendrier de la FFTA. Les archers pouvant bénéficier d'une licence handisport sont dispensés de la spécialité de parcours.
- Réaliser au moins 160 points au test technique. Ce test doit être certifié par un cadre reconnu par l'équipe technique régionale ou réalisé durant la formation.
- Justifier d'une participation à la formation.

## Lieu et dates de la formation :

Formation à Loches (37) du 03 au 07 mars 2007.

Examen à Loches le 2 juin 2007.

## Date limite d'inscription : 17 Février 2007.

Coût : 130 euros de frais pédagogiques.

Les chèques, à joindre à l'inscription, sont à libeller à l'ordre de la ligue du Centre de tir à l'arc.

Hébergement: Ceux qui souhaitent être hébergés doivent contacter le président de la CRE.

Encadrement Le stage sera encadré par l'Equipe Technique Régionale. (E.T.R.).